
**MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DU DIALOGUE SOCIAL**

**MINISTERE DELEGUE, CHARGE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

ARRETE INTERMINISTERIEL N° 006 /MTCA/MFPTDS/MD-ESRS

Portant ouverture du concours d'entrée à l'Institut régional d'enseignement supérieur et de recherche en développement culturel (IRES-RDEC), pour le parcours Master, promotion 21 (2026-2028)

LE MINISTRE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DES ARTS,

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL
ET DU DIALOGUE SOCIAL,**

ET

**LE MINISTERE DELEGUE, CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Vu la loi n° 2017-005 du 19 juin 2017 d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le décret n° 2008-066/PR du 21 juillet 2008 instituant le système Licence, Master, Doctorat (LMD) dans l'enseignement supérieur au Togo ;

Vu le décret n° 2011-178/PR du 07 décembre 2011 fixant les principes généraux d'organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n° 2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n° 2025-022/PC du 08 août 2025 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu l'arrêté interministériel n° 002/MTCA/MEN/MD-ESRS du 04 mars 2026 instituant la cotutelle de l'IRES-RDEC ;

Vu l'accord de siège révisé du 04 octobre 2006 entre la République Togolaise et l'IRES-RDEC ;

Vu les statuts généraux de l'IRES-RDEC adoptés le 07 avril 2017 ;

Considérant les nécessités de service,

ARRESENT :

Article 1^{er} : Il est ouvert à l'Institut régional d'enseignement supérieur et de recherche en développement culturel (IRES-RDEC), pour le compte de la rentrée académique 2026-2027, un concours de recrutement des étudiants.

La formation, d'une durée de quatre (04) semestres selon le système LMD, est sanctionnée par un master professionnel dans les spécialités ci-après :

- 1. Genre, culture et développement**
- 2. Sciences de l'ingénierie documentaire : Archives-Documentation-Bibliothéconomie**
- 3. Industries culturelles et créatives et le numérique**
- 4. Culture, paix et développement**

Article 2 : A l'issue de la formation, les diplômés sont capables notamment de :

Pour la spécialité 1

- analyser le rôle du genre dans les questions relatives au pouvoir, au domaine politique, à la production des savoirs ;
- formuler et mettre en œuvre des politiques et actions en faveur de l'égalité entre femmes et hommes et/ou de lutte contre les discriminations liées au genre ;
- concevoir, gérer et évaluer des programmes/projets relatifs à la promotion du genre et la lutte contre toutes formes de discriminations ou de violences basées sur le genre.

Pour la spécialité 2

- gérer et évaluer les différentes activités de la chaîne documentaire ;
- analyser les enjeux de la société de l'information en rapport avec l'impact des TIC ;
- concevoir, manager et évaluer des programmes/projets relatifs à l'ingénierie documentaire.

Pour la spécialité 3

- promouvoir les entreprises/industries culturelles et créatives (ICC) sur les marchés internationaux ;
- animer les actions de coopération culturelle et mener des études du marché des arts et de la culture ;
- analyser les impacts socioéconomiques des programmes/politiques de promotion des ICC dans les pays en développement ;

- concevoir, manager et évaluer les programmes/projets dans l'un des secteurs des ICC.

Pour la spécialité 4

- assurer la consultance en prévention et gestion de conflits et des situations post-conflits ;
- analyser les ressorts culturels dans les causes et solutions aux conflits ;
- gérer les programmes de lutte contre l'extrémisme violents, notamment en Afrique subsaharienne ;
- concevoir, manager et évaluer les programmes/projets relatifs à la prévention et à la gestion des conflits.

I- CONDITIONS A REMPLIR

Article 3 : Les conditions à remplir sont les suivantes :

Conditions générales

- être de nationalité togolaise ;
- être titulaire d'une licence ou d'un diplôme équivalent ;

Conditions particulières aux agents publics

- être âgé de 45 ans au plus au 31 décembre 2026 ;
- avoir accompli au moins six (06) ans de services effectifs au 1^{er} janvier 2026 ;
- être autorisé par le ministère de tutelle ou l'institution-employeur ;

II- DOSSIERS DE CANDIDATURE

Article 4 : Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

1. une demande adressée à monsieur le ministre du tourisme, de la culture et des arts, précisant la spécialité choisie par le candidat ;
2. une copie légalisée de l'acte de naissance ou d'une pièce tenant lieu ;
3. une copie légalisée ou un duplicata du certificat de nationalité togolaise ;
4. une copie légalisée du diplôme de licence ;
5. le reçu de versement des frais de dossier non remboursables d'un montant de 15.000 F CFA.

Article 5 : Les dossiers physiques de candidatures sont réceptionnés au ministère du tourisme, de la culture et des arts.

Ils sont également réceptionnés par voie électronique aux adresses ci-après : **daasiresrdec@gmail.com** ou **masteriresrdec@gmail.com**.

La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au **11 septembre 2026 à 17h30 mn.**

III- DEROULEMENT DU CONCOURS

Article 6 : Le concours comporte :

- une épreuve de culture générale d'une durée de deux (2) heures ;
- une épreuve de spécialité, d'une durée de trois (3) heures.

Article 7 : La date des épreuves écrites est fixée au **21 septembre 2026 à l'IRES-RDEC.**

Article 8 : L'appel des candidats est prévu à **6h30 mn.**

L'accès à la salle d'examen est subordonné à la présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

La rentrée académique est fixée au lundi 28 septembre 2026 à 7h30 mn.

Article 9 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera publié au Journal Officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le **28 JUIL 2026**

Ministre délégué, chargé de
l'Enseignement supérieur et
de la Recherche scientifique

SIGNE

Prof. Gado TCHANGBEDJI

P. le Ministre de la Fonction
publique, du Travail et du
Dialogue social,

SIGNE

Ablamba Ahoéfavi JOHNSON

Ministre du Tourisme,
de la Culture et des Arts

SIGNE

Isaac TCHIAKPE

Le ministre, Secrétaire général
de la Présidence du Conseil

Pour ampliations
Le Directeur de Cabinet,

AMPLIATIONS

CAB/PC.....	01
SGG.....	01
Tous Ministères.....	32
CAB/MTCA.....	01
MTCA/Ts sces	15
DRACs.....	06
Hotels d'état.....	09
DGFP.....	01
DCF.....	01
DGTCP.....	01
JORT.....	01



Bakayota Koffi KPAYE